65e Année. — N° 350
Le Numéro 15 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 — Tourcoing, rue Carnot, 33
Abonnem. 3m. 6mois 1an
Nord & limit. 12.00 23.00 45.00
France, Belg. 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.00 31.20 60.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 4190 ; Inter. 34. — DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX — TOURCOING : Téléph. 37

65e Année. — N° 350
MERCREDI 15 DECEMBRE 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

A LA CHAMBRE

LE NOUVEAU RÉGIME DES CHEMINS DE FER

UN HOMMAGE DE M. L'ABBÉ LEMIRE AU RESEAU DU NORD. — UN IMPORTANT DISCOURS DE M. LOUCHEUR. LA REPONSE DE M. LE TROCQUER. — M. LEON BLUM DEFEND SON CONTRE-PROJET. — LA SUITE DES DEBATS RENVOYEE A MERCREDI

SEANCE DU MATIN

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de **M. Lefebvre du Prey**, devant une dizaine de députés.

LES CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi relatif au régime des chemins de fer d'intérêt général.

M. CHASSAIGNE-GOYON

M. Chassaigne-Goyon a la parole, mais à peine a-t-il commencé à énumérer les avantages qu'il attend du projet du Gouvernement, pour la prospérité commerciale du pays, qu'il manifeste quelque fatigue.

Ses collègues lui disent de se reposer.

Le Président suspend donc la séance.

REPRISE DE LA SEANCE

La séance est reprise à [illegible].

M. Chassaigne-Goyon, remis de son étourdissement, remonte à la tribune. Ses collègues l'applaudissent.

M. Chassaigne-Goyon regrette que le système des primes imaginé favorise aussi bien ceux qui font preuve de bonne volonté, que ceux qui resteront inactifs. Ce n'est donc pas un bon stimulant d'une exploitation sérieuse.

M. LOBET

M. Lobet critique sévèrement la convention soumise à l'approbation de la Chambre, surtout en ce qui concerne la remise faite aux Compagnies de leurs dettes de guerre.

Le député socialiste de la Marne est convaincu que les Compagnies conserveront la direction des réseaux par le Comité de direction, où elles seront toutes-puissantes.

M. Lobet. — L'Etat se montre plus empressé de payer aux Compagnies leurs dommages de guerre qu'aux particuliers.

M. Marcel Habert. — On ne peut pas dire que la France ne fait pas un grand effort pour les Régions libérées. (Applaudissements.)

M. Lobet. — L'effort n'est pas suffisant, puisque beaucoup de sinistrés n'ont pas encore touché, même la première tranche de leur dû. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Lobet se plaint que les meilleurs cheminots aient été révoqués.

M. Lobet. — Les 22.000 révoqués manquent à la bonne exploitation des réseaux. Je vous demande de les réintégrer et de les associer à la nouvelle réorganisation. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Intervention de M. l'abbé Lemire

UN HOMMAGE AU RESEAU DU NORD

L'ACCIDENT D'ARMENTIERES

M. l'abbé Lemire monte à la tribune.

M. l'abbé Lemire. — Rassurez-vous, je viens simplement accomplir ce que je considère comme un devoir. Je viens rendre hommage avant qu'il ne disparaisse, au réseau autonome du Nord. La Compagnie du Nord a mérité la reconnaissance de notre région. (Applaudissements.) Vous tous, mes collègues, qui allez chaque semaine à Arras, Saint-Omer, Roubaix, Lille, etc., vous savez que [illegible] kilomètres de voies étaient détruites. Les signaux, les gares, n'existaient plus.

M. l'abbé Lemire. — Nous étions menacés de mourir d'inanition. Eh bien ! au bout de quelques semaines, de quelques mois, les voies étaient réparées. Des gares de fortune étaient construites, nous étions sauvés. (Applaudissements.)

A la tête de ce réseau, un homme donnait à tout le personnel une direction juste, sage, humaine et au moment des grèves, la solidarité d'un réseau homogène s'est affirmée, pour le plus grand bien de notre région. (Applaudissements.) Alors que toutes les Compagnies vont entrer dans un grand Consortium, je demande donc au ministre de respecter une certaine indépendance à chacun des réseaux. (Applaudissements.) Depuis que je suis maire, je ne parle plus à tort et à travers comme député (Rires ; je sais ce que c'est que la responsabilité ; je sais que, pour faire aboutir ses projets, il faut une volonté tenace.

Le ministre des Travaux publics, à la tête du Comité de direction, devra faire preuve de cette volonté, de cette énergie pour faire triompher les *réformes qui éviteront le retour des accidents* tels que celui d'Armentières. Il devra, notamment arriver à assurer l'intercommunication des trains par l'électricité, par T. S. F. (Applaudissements.)

M. des Rotours. — La conclusion, c'est que le ministre des Travaux publics ne devrait pas être renversé, quand un ministère tombe. Il devrait être inamovible. (Rires et applaudissements.)

La suite de la discussion à 15 heures. Séance levée à 12 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 14 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret, devant une centaine de députés. M. Georges Leygues et M. Le Trocquer sont au banc du gouvernement.

ADOPTION DE PROJETS

La Chambre adopte : 1° le projet de loi relatif à l'admission des magistrats d'Alsace et de Lorraine dans le cadre de la magistrature française; 2° le projet de loi portant ratification du décret du 4 mai 1920, relatif à l'application, dans les départements d'Alsace et de Lorraine, de la loi du 4 juillet 1900, régissant les sociétés d'assurance mutuelle agricoles.

LA REORGANISATION DES CHEMINS DE FER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi relatif au nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général.

Important discours de M. Loucheur

M. Loucheur, député du Nord, a la parole.

La Chambre écoute attentivement le discours de l'ancien ministre.

M. Loucheur. — Je n'ai pas l'intention de soutenir mon contre-projet. Je pense que la convention qui fait l'objet du projet du gouvernement peut et doit servir de base à nos discussions. Je veux simplement montrer que le projet doit être l'objet de négociations supplémentaires. (Très bien sur divers bancs). Je constate d'abord, que la convention est purement étatiste, parce que fin[ale]ment le ministre a tout pouvoir, même pour la fixation des tarifs. La convention réalise la coordination financière, mais je crois que la solution qui s'imposait, c'était la fusion financière pure et simple des réseaux. Les sacrifices que l'Etat consent aux Compagnies lui permettent d'imposer cette fusion financière.

M. Loucheur met une grande clarté dans son exposé financier de la situation des diverses Compagnies. Il montre que les intérêts des dettes d'avant-guerre, dont il serait fait remise aux Compagnies, s'élèveraient à 700 millions environ. Le ministre des Travaux publics doit aussi prendre garde aux recours en Conseil d'Etat dont les Compagnies auront la possibilité pour engager les procès. L'article 20 de la convention devrait disparaître, parce qu'il est extraordinaire de permettre aux Compagnies d'exiger le rachat. Jamais je n'ai vu pareille clause dans aucune convention. La question mérite de retenir l'attention de la Chambre. Il s'agit de milliards. (Très bien, sur de nombreux bancs).

M. Le Trocquer. — Je vous répondrai.

Une controverse s'engage entre M. Maurice Dutreil, M. Léon Blum et M. Le Trocquer au sujet de la portée de cet article 20 de la convention.

M. Loucheur. — Nous devons, par ce projet, assurer le statut des véritables salariés de l'Etat à travers les Compagnies. La représentation du personnel dans le Conseil supérieur, de 12 membres sur 65, ne se fait en réalité que dans un Conseil consultatif. On [illegible] prime au personnel, que ce matin un orateur a évaluée à 100 francs.

Eh bien, Messieurs, cette prime serait de 25 francs par employé pour 1921.

M. Compère-Morel. — Voilà la réalisation!

M. Loucheur demande donc à la Chambre et au gouvernement de retenir l'idée qui avait inspiré les co-signataires de sa proposition. Il s'agissait de demander aux Compagnies de créer des actions de travail et d'assurer ainsi la participation du personnel, non seulement aux bénéfices, mais aussi aux pertes, de façon à l'attacher d'une façon morale à l'entreprise. Voilà le véritable accès à la propriété que nous désirons! (Applaudissements).

M. Loucheur est vivement applaudi à droite et au centre, lorsqu'il déclare que l'Etat ne peut pas continuer à avoir un réseau continuellement en déficit.

Se résumant, le député du Nord demande au ministre de changer complètement le principe de la prime, de fixer une limite à l'augmentation des tarifs pour que les dépenses soient ajustées aux recettes, au lieu de faire le contraire.

M. Loucheur. — Il est possible de remettre la convention sur chantier. On nous a trop parlé de résignation. C'est un mot que ne doit pas entendre une Chambre française. (Applaudissements). On nous propose de voter pour 30 ou 40 ans, un statut des chemins de fer. A l'heure où le franc a une valeur mobile, où il est difficile de savoir où, à ce point de vue, nous allons. (Applaudissements sur de nombreux bancs.) Si nous faisons un nouvel établissement, choisissons une base solide. J'ai pour le Ministre des Travaux publics la plus grande sympathie, et je dirai même, pour l'avoir vu à l'œuvre, la plus grande admiration, mais je lui dis : Faites attention, lorsque vous nous demanderez notre confiance, que nos collègues n'aient pas à regretter leur vote. Faites que cette convention fasse honneur à la Chambre. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs.)

Après avoir appelé l'attention du ministre sur l'importance de la question de l'évaluation du matériel roulant, en cas de rachat, M. Loucheur ajoute : — J'arrive au dernier point que j'estime le plus important, parce qu'il a un côté politique extrêmement grave. J'ai écouté tous les discours qui ont été prononcés sur la portée sociale du projet. J'ai beaucoup applaudi les suggestions apportées, mais j'ai eu le regret de n'entendre proposer aucune décision, aucune réalisation. Nous sommes ici un certain nombre qui voulons réaliser l'accord des classes, nous sommes opposés à la lutte des classes. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche.) La lutte des classes aboutit à la possession. L'accord des classes doit avoir pour objet l'accès à la propriété. Il s'agit de décider si, oui ou non, nous voulons faire quelque chose pour faire l'accord des classes. (Applaudissements.) C'est pour cela que nous avions déposé notre proposition de loi. Je crois que c'est un pas en avant dans la voie où nous voulons nous engager. Certains parlent de révolution, nous sommes tous pour l'évolution. (Applaudissements.)

M. Le Trocquer serre la main à M. Loucheur, quand celui-ci regagne sa place.

Réponse du ministre des Travaux publics

Le Ministre des Travaux publics monte à son tour à la tribune.

M. Le Trocquer fait un rapide historique des différents réseaux français. Il rappelle leur rivalité avec les voies d'eau, pour établir la nécessité de mettre fin à une situation générale dommageable pour le pays.

Il rend toutefois hommage aux efforts des chemins de fer français, qui ont considérablement augmenté leur trafic ces dernières années, malgré des difficultés.

M. Le Trocquer abandonne un instant la controverse financière, pour dire qu'il partage l'avis de M. Loucheur, et qu'il faut réaliser l'union des classes pour éviter la lutte des classes. Il n'a cessé d'avoir cette préoccupation, et il a lutté pour obtenir des avantages très sérieux pour le personnel.

Le ministre discute ensuite les divers systèmes qu'il est possible d'envisager. Il n'a qu'une solution : le rachat, mais, alors, l'Etat est lié par les conventions de 1883, et doit respecter sa signature. (Applaudissements.) Le ministre repousse la solution du rachat immédiat, à cause des répercussions financières pour l'Etat, dont les charges pécuniaires sont déjà très lourdes.

M. Le Trocquer. — J'ai entendu avec émotion le discours de M. l'abbé Lemire, sur la beauté de l'individualisme des réseaux. Son salut au réseau du Nord ne doit pas être adressé à un réseau qui va disparaître, mais à un réseau qui aura une force encore accrue. Le ministre estime que les réseaux devraient se développer, en gardant chacun leur physionomie propre, mais en s'appuyant les uns sur les autres, pour effectuer les immenses travaux d'électrification et de remise en état qui sont nécessaires.

M. Le Trocquer se prononce très nettement pour la solution qui permettra aux Compagnies de couvrir leurs dépenses avec leurs recettes.

M. Le Trocquer. — Nous serions impardonnables si nous continuions à puiser dans le Trésor public pour couvrir les déficits des chemins de fer. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le Ministre justifie la convention, notamment au point de vue de la consommation du charbon. Les Compagnies en dépensent 12 millions de tonnes par an. On a critiqué la prime qui sera donnée aux réseaux même déficitaires.

M. Le Trocquer s'étonne avec beaucoup de vigueur que l'on reproche au Gouvernement d'être moins favorable que le contre-projet déposé pour la question des tarifs. Le Ministre entre dans de longues explications sur la manière dont les délégués du personnel seront désignés.

M. Le Trocquer. — Un règlement d'administration publique règlera la question. Nous sommes d'accord sur le principe de la représentation du personnel.

Le Ministre fait observer que le contre-projet Loucheur n'aboutirait pas sous forme d'actions du travail à des avantages pécuniaires plus considérables que le système des primes du Gouvernement.

Le Ministre affirme que ce n'est pas un marché de dupes que celui qui rend solidaires pour le fonds commun, les Compagnies productives du Nord et du P.-L.-M. et la Compagnie déficitaire de l'Etat. (Rires et applaudissements.) D'autre part, l'usager ne sera pas exposé à des relèvements excessifs de tarifs grâce à cette solidarité de tous les réseaux de France.

Le Ministre s'explique très longuement sur la question de l'éventualité du rachat et de la remise aux Compagnies des 722 millions d'intérêts de garantie et de 3 milliards de dettes de guerre.

M. Le Trocquer. — Je n'ai pas la prétention d'apporter ici une formule parfaite, mais je puis faire remarquer que chaque fois que j'ai été en présence d'un contradicteur, il n'a pu présenter une formule meilleure. C'est qu'en cette matière, il est plus facile de critiquer que de construire. (Applaudissements.)

La discussion générale est close. Le passage à la discussion des articles est voté par 422 voix contre 153.

LE CONTRE-PROJET DE M. LEON BLUM

Le président donne alors la parole à M. Léon Blum, pour défendre le contre-projet qu'il a signé avec tous ses collègues socialistes. Quelques députés demandent le renvoi à une autre séance, mais la Chambre, consultée, décide de poursuivre le débat. M. Léon Blum monte à la tribune. Il développe quelques considérations sur les critiques qu'il élève contre la convention. Ses amis proposent le renvoi à demain de la suite de la discussion.

M. Cels, président de la Commission. — M. Léon Blum pourrait faire aujourd'hui son exposé, critique de la convention, et demain, il présenterait la défense de son contre-projet. (Approbations).

M. Léon Blum accepte cette proposition. Il s'efforce alors de démontrer que la nouvelle convention n'améliore pas la situation déficitaire des Compagnies.

La suite du discours de M. Blum est renvoyée à une séance ultérieure.

Le ministre des Travaux publics demande à la Chambre de tenir une séance exceptionnelle mercredi après-midi, pour poursuivre le débat.

La séance exceptionnelle est décidée par 344 voix contre 261.

Séance levée à 18 h. 55. Séance mercredi à 15 heures.

LE TRANSFERT DES CORPS DE NOS SOLDATS

On sait que le transfert des corps des soldats tués à l'ennemi avait été autorisé à dater du 1er décembre. Par suite de nombreuses difficultés, cette date est reculée jusqu'au 1er janvier.

120.000 familles avaient demandé que les corps de leurs enfants leur fussent ramenés aux frais de l'Etat; 6.000 familles ont été autorisées à faire le transfert immédiatement en prenant tous les frais à leur charge.

A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

La question des armements

Genève, 14 décembre. — L'assemblée aborde, mardi matin, la question des armements. M. Fisher (Grande-Bretagne), rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission et des résolutions proposées à l'assemblée.

La Commission prie instamment l'assemblée de déclarer qu'elle est fermement convaincue du grand avantage que présenterait pour la civilisation, un sévère contrôle du commerce des armes.

Après une intervention de M. Barnes, qui salue le premier effort tenté pour la réduction des armements, M. Bourgeois apporte l'adhésion de la France, à la limitation des armements.

La France est entrée dans cette voie pour la marine et par la réduction proposée du service militaire. Mais M. Bourgeois fait les plus expresses réserves, touchant la résolution proposée par la Commission, à propos de l'obligation générale imposée à tous les pays de ne pas augmenter pendant les deux prochaines années, leur budget militaire.

La France votera l'ensemble des propositions, sous la réserve que M. Bourgeois vient d'indiquer.

La séance est levée.

CE QUE DIT M. VIVIANI

Au cours d'une interview, M. Viviani a exprimé sa satisfaction pour les résultats déjà acquis par la Société des Nations, malgré les grandes difficultés prévues et inévitables dans un organisme comprenant les représentants de quarante-deux nations de langues différentes, il a exprimé sa pleine et absolue confiance dans l'avenir de la Société des Nations, au sein de laquelle la France apparaît comme une grande nation absolument désintéressée et uniquement préoccupée de la paix du monde.

LES QUOTIDIENNES

STATISTIQUE INQUIETANTE

Dernièrement, au Conseil supérieur de la Natalité, le professeur Pinard a jeté un cri d'alarme que les échos de la presse ont répété.

Dans une monographie d'un district allemand, celui de Dusseldorf, l'éminent spécialiste, se basant sur des données irréfutables, a établi que, même pendant la guerre, la natalité en Allemagne n'était jamais descendue à des chiffres aussi bas que ceux de la natalité française. Depuis la guerre, le taux de la natalité allemande accuse une admirable augmentation : vingt naissances pour mille habitants, contre sept à huit pour mille en France.

Et tandis que chez nous il meurt vingt pour cent des enfants nés, en Allemagne, la mortalité infantile n'est que de dix pour cent.

Donc, chez nos voisins, les naissances sont plus nombreuses et la mortalité infantile est moins importante, tandis qu'en notre pays, c'est le contraire : natalité inférieure et mortalité supérieure.

Le fléau de la dépopulation apparaît tout entier, avec ses redoutables conséquences, dans cette pénible constatation.

Et l'on comprend que ceux qui ont la responsabilité de l'avenir de notre nation, les chefs du gouvernement, les législateurs, les autorités intellectuelles et morales, s'émeuvent de ces statistiques inquiétantes et que leur patriotisme éclairé s'alarme d'une angoissante situation.

Il y a quelques jours, les orateurs du Congrès des Associations familiales ont adjuré les pouvoirs publics et les associations de s'opposer par tous les moyens au développement du mal effrayant qui menace l'existence même de la France. Et, lundi encore, à Marseille, le ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale prononçait ces fortes paroles qui résument un programme d'action pratique :

Un pays n'est respecté que s'il est fort. La dépopulation menace dangereusement l'avenir de notre grand pays. Pour la combattre, il importe d'encourager la natalité, de lutter contre la mortalité infantile et d'aider les familles nombreuses.

Il importe que ce programme de véritable reconstitution des foyers français soit réalisée dans toute son ampleur dans le plus bref délai possible. Il y a grande urgence. Déjà on a trop attendu. Demain il sera trop tard.

Toutes les réformes que votera le Parlement pour aider au relèvement de notre pays ne peuvent avoir de résultats, qu'on le sache bien, que si elles s'appuient sur l'unique réforme essentielle : la restauration de la famille.

Que deviendra la France dans vingt ans, si, à la ruée toujours possible des populations allemandes multipliées, nous ne pouvons opposer que des populations encore diminuées ?

Les berceaux vides d'avant 1914 ont été la cause de plus d'un million et demi de morts. Si les berceaux restaient vides aujourd'hui, c'est la France qui serait condamnée à mourir.

Maurice Auber.

CONSEIL DES MINISTRES

Le service actif sera de 18 mois

A PARTIR DE LA CLASSE 1922

Paris, 14 décembre. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand. Le président du Conseil a rendu compte de la situation extérieure.

L'attaque des Français en Syrie

Il a mis le Conseil au courant du pénible incident qui s'est produit, le 3 décembre, en Syrie aux environs de Latakieh. Cet incident, mal connu, a été exagéré. Les renseignements parvenus au ministère des affaires étrangères et au ministère de la guerre, établissent qu'au 3 décembre, un petit groupe d'infanterie a opéré une reconnaissance à l'est d'Aïn-Charkia. Il a été attaqué par des rebelles. Il a soutenu le combat dans de bonnes conditions et s'est replié sur Djebli. A la nuit tombante, une section s'est égarée et a été surprise. Elle a perdu 20 hommes et a eu 40 blessés.

L'incident s'est produit dans la région montagneuse des Alaouits, qui est habitée par des tribus turbulentes, non encore pacifiées.

Le général Garnier-Duplessis s'est rendu à Latakieh pour prendre, sur place, les mesures nécessaires suivant les instructions du général Gouraud.

Le général Penet nommé au commandement du 20e corps

Le ministre de la guerre a proposé à la signature du président de la République, la nomination du général Penet au commandement du 20e corps d'armée.

L'organisation et le recrutement de l'armée

Le Conseil a arrêté le texte des projets de loi sur le recrutement et l'organisation de l'armée, ainsi que le texte du projet de loi fixant le régime des pétroles.

Ces projets ont été déposés cet après-midi sur le bureau de la Chambre.

Le projet de loi sur le recrutement de l'armée pose en principe que **la durée du service actif sera réduite à dix-huit mois, à partir de la classe 1922**, sous la réserve que, d'ici là, certaines mesures, telles que l'augmentation du nombre des rengagés, l'accroissement des troupes indigènes et l'emploi de la main-d'œuvre civile, seront réalisées.

Sous cette réserve, la classe 1922 et les classes suivantes, qui seront incorporées par moitié en avril et octobre dans l'année dans laquelle les jeunes gens auront vingt ans, ne feront que dix-huit mois.

Pour réaliser la transaction du service de 3 ans au service de 18 mois, les classes 1920 et 1921 devront faire 2 ans de service.

La loi comporte en outre : 1° des dispositions nouvelles, relatives au recrutement des officiers de réserve et aux obligations assignées sous ce rapport à la jeunesse intellectuelle, en compensation des facilités accordées pour la continuation de ses études ; 2° des avantages de durée de service et de permission aux chefs des membres de familles nombreuses.

Enfin, le projet réalise des améliorations notables au régime actuel en ce qui concerne les militaires de carrière et le service imposé aux Français domiciliés outre-mer.

Le Problème des Réparations

Avant la Conférence de Bruxelles

Le gouvernement allemand a fait remettre, on le sait, au gouvernement français, un nouveau mémoire relatif aux réparations. Le nouveau document établit en détail et à grand renfort de statistiques, la situation financière du Reich qui, on le sait, n'est pas brillante mais qu'il importe de ne pas confondre avec la situation économique.

C'est des alliés, et particulièrement des Français, que doivent venir les propositions concrètes permettant de résoudre le problème des réparations et qui, après débats, devront être imposées aux Allemands, car il serait vain de raisonner dans l'hypothèse d'une acceptation volontaire.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ESPAGNE

Les premiers résultats

Madrid, 14 décembre. — Hier, ont été proclamés les résultats des élections législatives dans toutes les circonscriptions où se présentait un seul candidat.

Ces résultats sont les suivants :

Sont élus : 38 ministériels, 8 partisans de M. Maura, 1 partisan de M. La Cierva, 13 partisans de M. Romanonès, 17 démocrates, 7 albistes, 1 républicain réformiste, 1 régionaliste, 22 jaïmistes, 2 républicains et 2 indépendants.

Les partisans de M. Maura et ceux de M. La Cierva forment des groupements plutôt dissidents du parti conservateur. Les partisans de M. Romanonès, les démocrates et les albistes, sont des groupes du parti libéral.

Les Evénements de Grèce

Le prince Georges invité à venir en Grèce

Paris, 14 décembre. — Répondant à l'invitation de Constantin, le prince Georges a quitté Paris dans la soirée, à destination du Pirée, via Venise, où il sera rejoint par son frère.

Constantin parle d'abdiquer

Paris, 14 décembre. — Selon une dépêche de Genève, une personnalité de l'entourage de Constantin a affirmé que celui-ci, désireux d'éviter des ennuis à son pays, abdiquerait sous bref délai, en faveur du diadoque.

Une autre information dément cette nouvelle.

Arrestation de deux Grecs à Lucerne

Paris, 14 décembre. — On mande de Lucerne au « Matin » :

La police milanaise a arrêté deux Grecs, munis de passeports pour Lucerne et porteurs de bombes. On croit qu'ils avaient l'intention d'attenter à la vie de Constantin.

Constantin et sa famille ont quitté Lucerne

Londres, 14 décembre. — L'« Agence Reuter » reçoit la dépêche suivante de Lucerne :

L'ex-roi Constantin et sa famille sont partis pour Venise, aujourd'hui, à 13 heures, par train ordinaire.

Une centaine de curieux se trouvaient à la gare. Des fleurs ont été remises au Souverain.

LES ALLEMANDS AU CAMP DE SISSONNE

Ils s'y croyaient pour toujours!

Paris, 14 décembre. — On se rappelle que la petite localité de Sissonne, célèbre par son grand camp d'avant-guerre, fut occupée par les Allemands pendant presque toute la durée des hostilités, et qu'ils y avaient fait des installations, indiquant qu'ils pensaient bien y être à demeure. Le fait suivant prouve bien cette conviction de l'envahisseur :

Il y a un notaire à Sissonne. Pendant l'occupation, les Allemands vidèrent l'étude de toutes les pièces et dossiers, qu'ils expédièrent en Belgique occupée.

Après l'armistice, le notaire fut avisé par les autorités belges, que ces papiers étaient à sa disposition. L'excellent tabellion fit le voyage et retrouva tous les titres de propriété de ses clients traduits en allemand et transmis à des Allemands.

On voit par là que les Boches ont mieux que nous, le sens de ce que doit être la victoire.

LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LE VATICAN DEVANT LE SENAT

Paris, 14 décembre. — On a distribué aujourd'hui, aux sénateurs, le projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la reprise des relations avec le Vatican. On sait qu'il a été envoyé par le Sénat, d'abord à la Commission des affaires étrangères, et ensuite pour avis, à la Commission des finances.

INFORMATIONS

LES CONGÉS SCOLAIRES

Paris, 14 décembre. — Le recteur de l'Académie de Paris [illegible] lycées et collèges [illegible] l'année scolaire 1920-1921 :

Jour de l'an : du [illegible] décembre après les classes [illegible] 2 janvier.

Pâques : du samedi [illegible] après la classe du soir [illegible].

Pentecôte : du [illegible] 14 mai après la classe du soir, au mardi soir 17 mai.

LE PRIX MAXIMA DE VENTE DES PATES ALIMENTAIRES

Paris, 14 décembre. — Le « Journal officiel » publie ce matin un décret fixant les prix maxima de vente pour le gros et pour le détail des pâtes alimentaires.

Aux termes de ce décret, les prix maxima de vente par les détaillants au public sont fixés ainsi qu'il suit, quel que soit le pays d'origine de ces denrées :

Pâtes sèches, le kilo : en vrac, 3 fr. 45; par paquets de 500 gr., 3 fr. 80; par paquets de 250 gr., 4 francs. — Pâtes fraîches, le kilo : 3 fr. 55; les 500 gr., 1 fr. 80; les 250 gr., 0 fr. 90.

La vente des pâtes aux œufs ou au lait est interdite ainsi que celle des pâtes de régime.

MORT DU COMPOSITEUR DE MUSIQUE PAUL LACOME D'ESTALENX

Auch, 14 décembre. — Le compositeur de musique Paul Lacome d'Estalenx est décédé au Houga, à l'âge de 82 ans. Les obsèques auront lieu demain au Houga.

UNE TEMPÊTE DE NEIGE DANS LES PYRENÉES-ORIENTALES

Perpignan, 14 décembre. — Une tempête de neige sévit dans les cantons situés dans la partie montagneuse du département. Les communications téléphoniques et télégraphiques sont interrompues. La mer est démontée, rendant la navigation difficile.

L'ADOPTION DE VERDUN PAR LONDRES

Londres, 14 décembre. — A propos de l'adoption de Verdun par Londres, le « Morning Post » écrit :

« Il y a aujourd'hui deux [illegible], car il est à jamais acquis à Verdun l'orgueil de ceux qui sont [illegible] jusqu'au bout, et la Cité de Londres est fière d'être unie à une ville qui porte le nom de France le plus resplendissant. »

LES MARRAINES DE NOS VILLAGES DÉVASTÉS

Londres, 14 décembre. — Le Gouvernement de l'île Maurice a décidé d'adopter deux villages français et a voté un crédit de 100.000 roupies, destiné à constituer un fonds de secours indépendant du produit de la souscription publique.

UNE MILLIONNAIRE ANGLAISE A DISPARU

Il n'est bruit, à Londres, que de la disparition de Mrs Caroline Anne Connell, veuve d'un riche commerçant qui lui a légué près de 3 millions de fortune. De Guildford (Surrey), où elle demeure, elle était venue, le lundi 6 décembre, rendre visite à une cousine. En sortant de chez cette dernière, elle prit un taxi pour se faire conduire à la coopérative de la marine. Depuis lors on ignore ce qu'elle est devenue.

DERNIÈRE HEURE

L'ARMÉE DE DEMAIN

LE PROJET DE LOI SUR l'Organisation générale de l'Armée

VINGT RÉGIONS MILITAIRES

Paris, 14 décembre. — Le projet de loi sur l'organisation générale de l'armée, prévoit la division du territoire national en vingt régions militaires et en subdivisions de région établies d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation.

Chaque région possède des magasins, dans lesquels se trouvent les armes et les munitions, les effets d'habillement, d'armement, etc., nécessaires aux éléments de toutes armes à mobiliser dans la région.

L'ARMÉE ACTIVE EN TEMPS DE PAIX

L'armée active se recrute sur l'ensemble du territoire; elle est constituée en corps de troupes des différentes armes et formations des services. Des unités formées avec des indigènes des colonies et pays de protectorat, peuvent entrer dans la composition de l'armée active :

Les corps de troupe français ou indigènes stationnés sur le territoire sont groupés pour le commandement en temps de paix en grandes unités de toutes armes, comportant deux échelons : la division et le corps d'armée.

Le nombre des divisions et celui des corps d'armée sont fixés par décret. La répartition des troupes et leur groupement sont établis de manière que les limites des commandements coïncident autant que possible avec les limites des régions militaires.

LE COMMANDEMENT

Deux commandements distincts sont organisés en temps de paix sur l'ensemble du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord, le commandement territorial et le commandement des grandes unités. Les attributions du commandement territorial comprennent, le recrutement, l'administration des réserves, la justice militaire, la préparation militaire, le maintien de l'ordre et la sécurité du territoire.

Les attributions du commandement des grandes unités s'étendent à toutes les questions concernant l'instruction, le service intérieur, la discipline intérieure, l'avancement et l'administration des corps de troupe et des services qui y sont afférents, le commandement territorial et le commandement d'une grande unité peuvent être confiés au même titulaire.

Chaque région militaire est commandée par un général de division qui peut être pourvu simultanément du commandement d'une grande unité. Un bureau de recrutement existe dans chaque subdivision; chaque corps d'armée est commandé par un général de division, qui a sous ses ordres un état-major, les commandants de l'artillerie, du génie, de l'aéronautique et des chars de combat; l'exercice de ce commandement ne crée d'ailleurs aux généraux de division qui en sont investis, aucun privilège ultérieur de fonctions dans leur grade.

L'ARMÉE EN TEMPS DE GUERRE

En temps de guerre, le nombre des corps de troupe et des grandes unités peut être augmenté selon les exigences de la défense nationale jusqu'à concurrence des ressources en hommes fournies par les vingt plus jeunes classes soumises aux obligations militaires ; les grandes unités peuvent être groupées en armées, et les armées en groupes d'armées. Une partie des corps mobilisés peut être constituée en réserves générales, comportant des commandements spéciaux.

Les corps spéciaux peuvent être formés avec les hommes des réserves désignés pour y servir par leur profession dans la vie civile et être utilisés soit aux armées, soit à l'intérieur. Ils jouissent de tous les droits des belligérants et sont assujettis aux règles du droit des gens.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Les militaires de l'armée territoriale sont destinés, en principe, en cas de mobilisation, à fournir les troupes nécessaires aux services de l'arrière, les troupes de garnison de la zone de l'intérieur et, d'une manière générale, à la mobilisation administrative, économique et industrielle, dans les conditions prévues par la loi de recrutement. Toutefois, en cas de nécessité, les hommes appartenant aux classes les plus jeunes peuvent entrer dans la composition d'unités utilisées à la défense du territoire national, concurremment avec les unités d'active. Les militaires de l'armée territoriale, lorsqu'ils sont mobilisés, sont d'ailleurs soumis aux lois et règlements qui régissent les militaires de l'armée active et leur sont assimilés pour les allocations, les prestations de toute nature.

L'INCORPORATION

Aucune modification n'est apportée aux règles d'incorporation des jeunes soldats, et de libération des hommes de l'armée active.

Le projet fixe encore le droit au commandement des officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, et indique dans ses derniers paragraphes que les officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale, de toute origine, peuvent, en temps de guerre, accéder à tous les grades de la hiérarchie militaire.

Le ministre de la Guerre sera-t-il démissionnaire ?

Paris, 14 décembre. — Plusieurs députés, qui ont eu l'occasion de s'entretenir, cet après-midi, avec M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, déclarent que celui-ci leur a annoncé qu'il se proposait de repartir incessamment pour Vichy, et qu'auparavant, il remettrait sa démission au Président du Conseil.

On ajoute que, si M. André Lefèvre persistait dans sa résolution, la démission serait vraisemblablement rendue publique demain. Cependant, au Ministère de la Guerre, on se refuse, jusqu'ici, à confirmer ou à infirmer cette nouvelle.

Paris, 14 décembre. — Interrogé, à la fin de l'après-midi, sur les bruits mis en circulation, dans les couloirs de la Chambre, et le représentant comme disposé à démissionner, M. André Lefèvre, ministre de la Guerre, s'est borné à faire la réponse suivante :

« En admettant que ce soit vrai, vous ne voudriez tout de même pas que je vous en informe, avant d'en avoir fait part au Président du Conseil. »

UN ACCIDENT D'AVIATION en Angleterre

Quatre tués. — Six blessés

Londres, 14 décembre. — Les journaux annoncent qu'un grand avion du service Londres-Paris, qui quittait, à midi, l'aérodrome de Cricklewood, a heurté un arbre. L'appareil a pris feu et a capoté. Le pilote, le mécanicien et deux passagers seraient tués; six autres passagers seraient blessés.

LE REPRESENTANT DE L'ITALIE A LA SOCIETE DES NATIONS

Rome, 14 décembre. — On communique la note suivante :

M. Tittoni ayant constaté que ses devoirs de président du Sénat lui rendaient difficile d'assister, avec l'assiduité nécessaire, aux réunions du Conseil de la Société des Nations, a donné sa démission. Le marquis Imperiale, ancien ambassadeur à Londres, a été nommé délégué italien au Conseil de la Société des Nations. Cependant, M. Tittoni continuera à être le représentant de l'Italie, à l'assemblée de la Société, se réunissant une fois par an.

LE BANQUIER FREZOULS ARRÊTÉ A PARIS

Nouvelle plainte d'[illegible]

Paris, 14 décembre. — M. Warrain, juge d'instruction, a fait arrêter M. Frezouls, le banquier de la rue Moncey, cet après-midi, dans son cabinet, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Une nouvelle plainte a été déposée, aujourd'hui, par M. Lambert, en 150.000 fr. de détournements.

UN VOL IMPORTANT DE BIJOUX A SON EPILOGUE A LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 14 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a condamné les nommés Mahé et Rossi, chacun à 10 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour, pour vol et recel de 900.000 francs de bijoux. Le vol remonte au 20 avril 1919, au préjudice de la baronne Narducci, à Neuilly-sur-Seine, chez qui Mahé était employé comme domestique. Le complice Rossi se chargea de revendre les bijoux volés.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 14 décembre. — Ventes, 3.000; importations, 19.790; américain, baisse, 79; brésilien, baisse, 79; égyptien, inchangé.

Clôture de 16 heures. — Décembre, 10.40; janvier, 10.44; février, 10.53; mars, 10.58; avril, 10.62; mai, 10.65; juin, 10.67; juillet, 10.69; août, 10.63; septembre, 10.59; octobre, 10.54; novembre, 10.51.

Sakellaridis. — Décembre, 18.75; janvier, 17.75; février, 17.25; mars, 16.75; avril, mai, 16.75; autres mois inconnus.

New-York, 11 heures. — Janvier, 14.81; mars, 14.87; mai, 15.05; juillet, 15.14.

MARCHE DES CHANGES A L'ETRANGER du 14

Londres : sur Paris, 59.30; sur Belgique, 56.45; escompte hors banque, 6 11/16; prêts à court terme, 5 0/0. — Alexandrie, 97 1/2. — Genève : sur Paris, 37.625; sur Londres, 22.467; sur Belgique, 39.75. — Amsterdam : sur Paris, 18.87 ½; sur Londres, 11.23 ½; sur Belgique, 19.90. — Bruxelles : sur Paris, 94.862; sur Londres, 56.625. — Rome : sur Paris, 169.15; sur Londres, 100.60. — Milan : sur Paris, 169.15.